

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>26004</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 2 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES			
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN	
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau	
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>		
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54		

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHERSON, Directrice Générale des Services  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



### Motion pour la défense de la ligne 10 (Bressuire-Thouars-Saumur) du TER

Dossier présenté par Emmanuelle MENARD.

**CONSIDERANT** que la Ligne 10 (Bressuire-Thouars-Saumur) est un axe essentiel pour la mobilité des habitants, l'attractivité économique, la cohésion territoriale de notre bassin de vie et la transition écologique souhaité par tous ;

**CONSIDERANT** que la fréquentation de cette ligne a augmenté de 32 % depuis 2019 (rien qu'en 2024 l'augmentation est de 13%), prouvant son utilité quotidienne pour les usagers et les entreprises locales ;

**CONSIDERANT** que malgré cette demande croissante, la ligne subit un déclassement organisé : allongement des temps de parcours (+15 min entre Saumur et Thouars), réduction de la vitesse à 60 km/h, et risque accru de fermeture à moyen terme ;

**CONSIDERANT** que le chantier est évalué à 200 M€, et que 128 M€ de crédits sont inscrits dans les Contrat Plan Etat Région des Régions Pays de Loire Nouvelle Aquitaine (CPER), mais que seuls 10,9 M€ ont été débloqués ;

**CONSIDERANT** que la connexion économique avec Paris est cruciale pour le développement de nos entreprises et l'attractivité du territoire.

Constatant que l'unité du bloc local est notre meilleure arme pour peser face à la Région, l'État et SNCF Réseau.

Le Conseil Municipal formalise solennellement son attachement à la sauvegarde et à la modernisation de la Ligne 10 et souhaite faire de ce dossier une priorité pour 2026.

- En demandant officiellement les travaux urgents de rénovation et garantir la pérennité de la ligne prévus dans les crédits à hauteur de 128 M€ des CPER ;
- En exigeant la tenue d'une réunion de crise « État-Régions-SNCF », afin de valider un calendrier précis de travaux dès 2026, avec pour objectifs :
  - Le maintien du Train des Plages ;
  - Le rétablissement d'une vitesse standard entre Thouars et Saumur ;

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_004-DE Date de télétransmission : 06/02/2026 Date de réception préfecture : 06/02/2026
--

- La garantie d'une arrivée à Paris avant 8h45 pour les usagers professionnels.
- En sollicitant un rendez-vous avec le Ministre des Transports pour alerter sur l'urgence de la situation et obtenir un engagement fort de l'État ;
- En transmettant cette motion à la Région Nouvelle-Aquitaine, à SNCF Réseau, à la Préfecture des Deux-Sèvres, au Ministre du Transport, ainsi qu'aux parlementaires du territoire, pour leur demander de s'engager à nos côtés.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE PORTER** cette motion, afin de démontrer notre unité face aux décideurs nationaux et régionaux ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à voter cette motion.

Le Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260206-DG\_DEL\_2026\_004-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026